



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9698^e séance

Mardi 6 août 2024, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kanu	(Sierra Leone)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Dai Bing
	Équateur	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Japon	M. Yamazaki
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Fernandes
	République de Corée	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Slovénie	M. Žbogar
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Edem Wosornu, Directrice des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; et M. Stephen Omollo, Sous-Directeur exécutif à la direction de l'environnement et de la gestion du travail du Programme alimentaire mondial.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} Wosornu.

M^{me} Wosornu (*parle en anglais*) : La situation humanitaire au Soudan reste absolument catastrophique. Pas moins de 26 millions de personnes sont en situation de faim aiguë. Ce chiffre, qui représente trois fois la population de New York, englobe de nombreuses familles affamées et des enfants souffrant de malnutrition. Plus de 10 millions de personnes ont été contraintes de fuir leur foyer à cause de la violence, de la faim et des privations. Parmi elles, 726 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur et en provenance de l'État de Sennar, dans le sud-est du pays, à la suite de l'avancée des Forces d'appui rapide dans cet État. Cela équivaut à trois quarts de million de personnes déplacées en seulement six semaines.

Le système de santé du Soudan s'est effondré. Deux tiers de la population ne peuvent pas se rendre à l'hôpital ou consulter un médecin. Ces dernières semaines, de fortes précipitations ont provoqué des inondations dans des quartiers résidentiels et des camps de déplacés, notamment à Kassala et au Darfour septentrional, augmentant le risque de contracter le choléra et des maladies véhiculées par l'eau. Une génération entière d'enfants est privée d'éducation pour la deuxième année consécutive. Khartoum, la capitale du Soudan, autrefois le cœur battant du pays, est en ruines.

Comme mon collègue du Programme alimentaire mondial en informera le Conseil, nos pires craintes ont été confirmées la semaine dernière : le Comité d'examen des situations de famine a conclu que le camp de Zamzam, près d'El-Fasher, la capitale du Darfour septentrional, était en proie à la famine. C'est sur ce même camp que Médecins sans frontières a lancé l'alerte il y a six mois, parce qu'un enfant y mourait de malnutrition toutes les deux heures. Le Comité d'examen des situations de famine a également conclu que des conditions de famine étaient probablement en place dans d'autres camps de déplacés dans la ville et ses alentours. Cette annonce devrait tous et toutes nous frapper d'effroi, car lorsque la famine fait son apparition, c'est qu'il est trop tard. Cela signifie que nous n'en avons pas fait assez. Cela signifie que nous, la communauté internationale, avons échoué. Il s'agit d'une crise entièrement causée par l'être humain et d'une tache honteuse sur notre conscience collective.

La faim n'est pas la seule menace qui pèse sur la population du Soudan ; 480 jours de conflit ont plongé des millions de civils dans un tourbillon de violence, avec son lot de morts, de blessés et de traitements inhumains. Le conflit a également détruit les infrastructures critiques dont les civils ont besoin pour survivre.

Nous sommes très préoccupés par les crimes de guerre commis tout au long de ce conflit. Les Soudanaises, femmes et filles, continuent d'être exposées aux pires agissements des parties. Depuis notre dernier exposé (voir S/PV.9659), de nouvelles informations font état de violences sexuelles horribles liées au conflit à Khartoum, des violences qui touchent des filles âgées de 9 ans à peine. L'accès aux soins de santé d'urgence et aux services de prise en charge des violences fondées sur le genre se réduit. Les taux de suicide parmi les personnes rescapées sont en hausse. Le nombre d'enfants nés d'un viol est en augmentation.

La communauté humanitaire au Soudan continue d'œuvrer contre vents et marées pour apporter une aide humanitaire vitale aux civils dans le besoin. Face aux signaux d'alerte que nous n'avons cessé de relayer auprès du Conseil, nous avons lancé en avril un plan visant à mettre en place une réponse intégrée de grande envergure dans les foyers de famine du pays, couvrant l'aide alimentaire, la nutrition, la santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Nous élargissons notre présence opérationnelle dans les régions où l'insécurité alimentaire est la plus grave et collaborons davantage avec les partenaires locaux – les héros de cette intervention –, y compris les organisations dirigées par des femmes et les

initiatives locales, qui sont en première ligne des efforts de réponse dans ces régions. Nous explorons toutes les pistes possibles pour atteindre les communautés touchées, y compris par l'intermédiaire de ponts aériens. Dans un premier temps, nous avons besoin des autorisations nécessaires pour évaluer les pistes d'atterrissage concernées.

Nous augmentons l'aide en espèces dans les régions où les marchés sont opérationnels. Il est prévu de distribuer plus de 100 millions de dollars d'assistance sous forme d'espèces et de bons avant la fin de l'année. Nous fournissons des semences et d'autres intrants pour soutenir les agriculteurs, car si la population a pu semer dans certaines régions, l'insécurité et les conflits empêchent de nombreuses autres communautés de se livrer à des activités agricoles.

Selon nos collègues de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, plus de 1 500 tonnes de semences de sorgho sont arrivées au Darfour méridional, au Darfour central et au Darfour oriental, ou sont en cours d'acheminement vers ces régions, afin de venir en aide à plus de 150 000 agriculteurs. Cela ne représente que 24 % des 642 000 agriculteurs qui devaient initialement bénéficier de ces envois au Darfour et au Kordofan avant la fin de la saison des semailles en août.

Il me plaît de signaler que, depuis mai, les partenaires humanitaires ont apporté une aide à 2,5 millions de personnes dans les zones classées en phase 4 et 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, dont 1,8 million de personnes bénéficiant d'une aide à la sécurité alimentaire et à la subsistance, 800 000 personnes recevant une aide en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et 237 000 personnes bénéficiant de soins de santé.

En bref, nous nous efforçons par tous les moyens d'empêcher cette catastrophe de s'aggraver. Mais nous ne pouvons pas faire grand-chose sans l'accès et les ressources dont nous avons besoin. Les travailleurs humanitaires au Soudan continuent d'être harcelés, attaqués et même tués. Les convois de fournitures vitales, notamment de la nourriture, des médicaments et du carburant, sont pillés ou font l'objet d'extorsions. Cela doit cesser.

Les obstructions sont très fréquentes. Pour ne citer qu'un exemple, les Forces d'appui rapide ont bloqué pendant plus d'un mois, à Kabkabiya, à l'ouest d'El-Fasher, trois camions transportant des aliments thérapeutiques, privant ainsi les enfants atteints de malnutrition du camp de Zamzam de l'aide dont ils ont désespérément besoin pour survivre. L'escalade récente à

Sennar a encore interrompu l'itinéraire passant par le sud, qui était notre principal itinéraire à travers les lignes de front pour acheminer l'aide humanitaire de Port-Soudan vers le Kordofan et le Darfour. Dans le même temps, nous n'avons qu'un accès intermittent par le nord, via Dabba, du fait du conflit ouvert, de l'insécurité, des obstructions et des retards dans la délivrance des autorisations.

À Port-Soudan, des fournitures vitales, notamment des médicaments essentiels, des produits nutritionnels, des comprimés pour purifier l'eau et du savon, sont prêtes à être chargées et envoyées à Zamzam. Il est essentiel que l'octroi des autorisations et des garanties de sécurité requises ne soit pas retardé. Des secours destinés aux résidents du camp de Zamzam sont également prêts dans l'est du Tchad, mais de fortes pluies ont inondé le point de passage de Tine, seule route transfrontière que nous sommes actuellement autorisés à emprunter entre l'est du Tchad et le Darfour puisque, en février, les autorités soudanaises ont révoqué l'autorisation d'utiliser le point de passage d'Adré. En conséquence, nous ne pouvons tout simplement pas acheminer les grandes quantités de fournitures nécessaires pour sauver des vies et lutter contre la famine. Emprunter le point de passage d'Adré, dont les routes sont goudronnées et qui permet un itinéraire plus court, serait le moyen le plus efficace de fournir l'aide à la vitesse et à l'échelle requises à ce stade critique et crucial.

Retarder l'acheminement de l'aide équivaut à priver d'assistance de nombreux civils soudanais qui peuvent littéralement mourir de faim en attendant que les autorisations soient délivrées, que les permis soient accordés et que les inondations se résorbent. Qui plus est, l'appel humanitaire pour le Soudan n'est financé qu'à hauteur de 32 % : 874 millions de dollars ont été versés, sur les 2,7 milliards dont nous avons besoin. Sept mois se sont déjà écoulés depuis le début de l'année. Comment pouvons-nous espérer alléger la situation humanitaire, sans même parler de lutter contre la famine, si nous n'avons pas l'appui adéquat ?

Le 20 mars, nous avons assumé nos responsabilités au titre de la résolution 2417 (2018) et averti le Conseil d'un risque de famine et d'insécurité généralisée dû au conflit au Soudan. Nous avons continué de tirer la sonnette d'alarme à chacune des six séances d'information organisées depuis. Je veux être claire : il est encore possible d'arrêter le terrible cortège de souffrances qui déferle sur le Soudan, mais seulement si nous réagissons avec la rapidité que la situation actuelle exige. Qu'il me soit donc permis de rappeler nos quatre principales demandes,

que les membres ont déjà entendues lorsque nous avons présenté notre exposé au Conseil en mars.

Premièrement, le conflit doit cesser. Faire taire les armes apportera un soulagement immédiat à la population civile et permettra l'acheminement rapide de l'aide humanitaire dans tout le pays.

Deuxièmement, tant que les combats se poursuivront, les parties devront respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire. Comme je l'ai dit précédemment, ceux qui commettent des violations graves, y compris des violences sexuelles, doivent répondre de leurs actes.

Troisièmement, conformément au droit international humanitaire, un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave est nécessaire dans tout le Soudan, par tous les itinéraires possibles. Compte tenu de la crise alimentaire massive qui sévit au Darfour septentrional et dans d'autres régions du pays, nous devons atteindre les populations dès maintenant, en franchissant les frontières et les lignes de front et en empruntant les voies terrestres et aériennes.

Quatrièmement, nous avons besoin de davantage de ressources. Nous en avons besoin maintenant. Si nous ne recevons pas un financement adéquat pour l'opération d'aide, y compris un financement souple qui puisse faciliter le travail des partenaires locaux, l'aide s'arrêtera.

Si ces quatre éléments étaient réunis, la situation au Soudan, y compris dans le camp de Zamzam, serait très différente.

Dans les 15 exposés que nous avons présentés au Conseil depuis avril 2023, nous avons utilisé de nombreux mots pour décrire la crise. Mais la population du Soudan a désespérément besoin de plus que de simples mots, et elle le mérite. Elle a besoin que le Conseil, tous les États Membres de l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble agissent et éloignent le Soudan de l'abîme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Wosornu de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Omollo.

M. Omollo (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion de rendre compte au Conseil de sécurité de la catastrophe humanitaire qui se déroule actuellement au Soudan.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres organisations humanitaires alertent depuis des mois sur l'effondrement total de la sécurité alimentaire dans le pays. Nous avons indiqué clairement que la famine

est une possibilité réelle et dangereuse, causée par le conflit qui fait rage, les déplacements généralisés et, surtout, le refus d'accès humanitaire par les parties belligérantes.

En mars, le PAM a présenté un exposé au Conseil à la suite de la publication d'une note blanche en vertu de la résolution 2417 (2018), qui signalait l'imminence d'une famine. Nous avons alors averti que les organisations d'aide ne pouvaient pas accéder à de vastes étendues du pays pour y acheminer de la nourriture et d'autres produits de première nécessité. Mais nos avertissements n'ont pas été entendus. Le Comité d'examen des situations de famine a conclu que la famine s'est installée dans le camp de Zamzam, près d'El-Fasher, dans le Darfour septentrional. Le Comité avertit également que d'autres régions, au Darfour et ailleurs, courent un risque élevé de famine si des mesures urgentes ne sont pas prises pour fournir une assistance vitale à l'échelle requise.

Comme l'a dit ma collègue du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus de la moitié de la population soudanaise est confrontée à des niveaux de faim critiques, et les chiffres continuent de grimper. Plus de 750 000 personnes sont actuellement considérées comme étant en phase 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. Elles connaissent des niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire. On estime que 730 000 enfants souffriront de malnutrition aiguë sévère cette année, la forme de malnutrition la plus mortelle. C'est la première fois que le Comité d'examen des situations de famine confirme une famine depuis plus de sept ans et seulement la troisième fois depuis le lancement du système de surveillance mondial il y a 20 ans.

Les conditions de vie au Soudan sont véritablement épouvantables et s'aggravent de jour en jour. Cette crise oubliée ne reçoit pas l'attention politique et diplomatique dont elle a désespérément besoin, alors qu'elle a des incidences plus larges et menace de déstabiliser l'ensemble de la région. La confirmation de la famine la semaine dernière doit servir d'avertissement à la communauté internationale et aux membres du Conseil. Des efforts diplomatiques coordonnés sont maintenant nécessaires pour remédier aux difficultés opérationnelles et aux obstacles auxquels les organisations d'aide sont confrontées chaque jour, alors qu'elles tentent d'atteindre les millions de Soudanais qui vivent dans le plus grand dénuement.

Aucune des parties au conflit ne respecte les obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire. Nous savons tous que l'espace humanitaire ne cesse de se rétrécir. Il est indispensable d'élargir l'accès et d'ouvrir de nouveaux itinéraires de ravitaillement à

travers les frontières et les lignes de conflit pour permettre aux organisations d'aide de répondre aux besoins considérables qui existent aujourd'hui. Mais les obstacles sont vraiment gigantesques. Les deux parties au conflit bloquent régulièrement les demandes d'autorisation de franchissement des lignes de front, ce qui limite considérablement le volume d'aide pouvant être acheminé et nous empêche d'opérer à grande échelle.

Les restrictions imposées aux itinéraires transfrontières constituent un autre obstacle majeur, empêchant les organisations de parvenir jusqu'aux populations du Darfour et des Kordofans. Le point de passage de Tine, à la frontière avec le Tchad, est ouvert, mais la saison des pluies a considérablement réduit les capacités d'acheminement, et il est peu probable qu'il puisse encore être utilisé longtemps. Il est donc essentiel que le point de passage d'Adré soit officiellement mis à la disposition des organisations d'aide sans plus tarder. Il faut garantir des flux durables et prévisibles de fournitures humanitaires pour empêcher que le bilan humain ne s'alourdisse encore.

Malgré les énormes difficultés rencontrées par nos équipes sur le terrain, le PAM travaille jour et nuit pour acheminer des denrées alimentaires vitales là où elles sont le plus nécessaires. Nous intensifions considérablement nos opérations dans tout le pays pour enrayer la propagation de la famine, en renforçant nos capacités, notre présence et nos ressources. Nous cherchons à augmenter considérablement le nombre de personnes que nous aidons. Le PAM s'efforcera en priorité de venir en aide aux personnes en situation d'urgence et confrontées à des niveaux de faim catastrophiques, c'est-à-dire en phase 4 ou 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, ainsi qu'aux déplacés. Le PAM continuera également d'appuyer les réfugiés qui ont fui le bain de sang vers les pays voisins, tels que le Tchad, le Soudan du Sud et la Libye. Nous avons l'intention de fournir une aide alimentaire en nature, associée à de l'argent liquide partout où les marchés fonctionnent encore. Par ailleurs, nous nous approvisionnerons localement, dans la mesure du possible, en vue d'appuyer les économies et les marchés locaux.

Les organismes humanitaires feront tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher le Soudan de sombrer dans la famine, mais nous ne pouvons agir que là où les conditions le permettent et où l'accès nous est accordé. Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin que le Conseil de sécurité se concentre sur la crise et use de son influence sur les parties belligérantes pour mettre un terme au conflit qui déchire le Soudan. Un cessez-le-feu

reste la seule solution durable pour empêcher que la famine ne se propage davantage. En attendant, nous avons besoin de toute urgence de l'aide du Conseil pour pouvoir nous acquitter de nos tâches efficacement et à l'abri de toute ingérence.

Premièrement, nous avons besoin d'un financement accru et souple pour appuyer l'intensification rapide de l'opération de secours. Le Soudan manque cruellement de fonds, comme ma collègue de l'OCHA l'a dit aux membres, et cela doit changer si nous voulons sauver des vies.

Deuxièmement, nous avons besoin d'une diplomatie efficace pour avoir accès aux itinéraires logistiques transfrontaliers, via Adré et d'autres points d'entrée aux frontières, depuis le Tchad, le Soudan du Sud, la Libye et l'Égypte.

Troisièmement, nous avons besoin de l'aide du Conseil pour mettre fin aux perturbations régulières des livraisons et des déplacements humanitaires, notamment une série de restrictions bureaucratiques.

Enfin, toutes les parties doivent respecter leurs engagements au titre du droit international humanitaire et de la résolution 2417 (2018).

Mettre fin à la famine en cours nécessite une volonté et un leadership politiques. Le PAM demande au Conseil de sécurité d'y pourvoir. Le peuple soudanais, épuisé par la guerre et brisé par la faim, ne mérite rien de moins. Nous ne devons pas le décevoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Omollo de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M^{me} Wosornu et M. Omollo de leurs exposés et de l'action menée par leurs équipes au Soudan.

Il n'y a qu'une conclusion à tirer des données du Comité d'examen des situations de famine : il y a une famine au Soudan, et cette famine est entièrement provoquée par l'être humain. Aujourd'hui, 100 civils soudanais, hommes, femmes et enfants, mourront de faim. Demain, 100 autres. Ces pertes en vies humaines effroyables se poursuivront tant que les parties au conflit ne feront pas passer le peuple soudanais avant le pouvoir.

Le niveau de souffrance au Soudan est inimaginable. Cette souffrance existe bien au-delà du camp de Zamzam, et elle est la conséquence directe des actions

des parties belligérantes. Les Forces armées soudanaises entravent l'acheminement de l'aide au Darfour, notamment en fermant le point de passage d'Adré, l'itinéraire le plus direct pour acheminer l'aide à grande échelle. L'assaut continu des Forces d'appui rapide sur le Darfour a forcé des milliers de personnes à fuir et a créé les conditions propices à la propagation de la famine. Cette situation n'a rien d'une fatalité. Les parties au conflit et les acteurs ayant une influence peuvent immédiatement prendre des mesures pour éviter de nouvelles souffrances.

Premièrement, nous appelons les parties belligérantes à respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire et à permettre et faciliter un accès humanitaire rapide et sans entrave. Il s'agit notamment d'ouvrir le point de passage d'Adré, de lever les obstacles bureaucratiques et de prendre des mesures pour protéger les travailleurs humanitaires, afin qu'ils puissent livrer des denrées alimentaires aux communautés affamées.

Deuxièmement, il n'y a pas de solution militaire à la crise. Nous appelons les parties belligérantes à participer aux pourparlers à Genève et à dialoguer de bonne foi pour convenir de mesures en vue de garantir un cessez-le-feu durable, un accès humanitaire total et la protection des civils.

Troisièmement, en mars, le Secrétaire général a publié une note blanche en vertu de la résolution 2417 (2018) pour avertir le Conseil du risque de famine au Soudan. Les parties au conflit ont fait fi des avertissements et des appels à l'action de l'ONU, tout comme elles ont fait fi des appels internationaux en faveur d'un cessez-le-feu, notamment ceux du Conseil. Face à un mépris aussi flagrant pour la vie humaine, le Conseil doit envisager de recourir à tous les outils nécessaires pour mettre fin à cette crise d'origine humaine.

Il n'est pas trop tard pour éviter de nouvelles souffrances, mais c'est maintenant qu'il faut agir.

M. Zbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M^{me} Wosornu, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), et M. Omollo, du Programme alimentaire mondial (PAM), de leurs observations lucides et de l'appel très clair qu'ils ont lancé au Conseil. Nous saluons et apprécions à leur juste valeur leurs efforts inlassables pour venir en aide à la population soudanaise.

La Slovénie a estimé avoir le devoir impérieux d'appuyer l'organisation de la présente séance à la suite des rapports très inquiétants du Comité d'examen des

situations de famine du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire et du Réseau de systèmes d'alerte rapide aux risques de famine.

Je dois commencer mon intervention en affirmant avec la plus grande conviction que la famine n'a pas sa place au XXI^e siècle.

Premièrement, lorsque mon équipe et moi-même nous préparions à siéger au Conseil en tant que membre élu, nous savions que nous aurions à faire face à de nombreux défis complexes, dilemmes délicats et décisions difficiles. Cependant, rien ne peut préparer quelqu'un à un débat sur une famine provoquée par l'être humain, totalement insensée et entièrement évitable. Rien, pour ainsi dire, ne peut préparer quelqu'un à une déclaration de famine qui confirme que, selon des estimations prudentes, 750 000 personnes sont au seuil de la famine et de la mort et 48 millions de personnes en situation de faim chronique. L'on ne devrait pas avoir à se préparer à une déclaration de famine qui confirme la montée en flèche de la mortalité non traumatique chez les adultes comme chez les enfants dans le camp de déplacés de Zamzam, près de la ville d'El-Fasher, ainsi que l'augmentation sans précédent du nombre de tombes autour de ce camp.

Deuxièmement, 15 mois après le début du conflit, nous réitérons avec force notre appel en faveur d'un accès humanitaire sans entrave par tous les itinéraires disponibles, à travers les frontières et les lignes de front, afin d'éviter de nouvelles souffrances. Le Conseil a entendu dire à maintes reprises que le point de passage de Tine est suffisant. J'ai examiné de plus près la situation au point de passage. Une masse d'eau, difficilement franchissable, ne peut être un point d'entrée humanitaire suffisant. C'est pourquoi il faut faire de l'amélioration de la connectivité une priorité. L'ouverture du couloir d'Adré, comme l'ont confirmé aujourd'hui l'OCHA et le PAM, apporterait aux populations locales le soulagement dont elles ont tant besoin, et nous lançons un appel pressant aux autorités soudanaises pour qu'elles envisagent cette option. Il semble que ce soit la seule solution pour éviter d'autres morts dus à la famine.

Nous sommes profondément préoccupés par la pression supplémentaire exercée sur les communautés du fait des fortes précipitations induites par les changements climatiques et du risque de crues éclairs. C'est pourquoi nous demandons un accès fonctionnel, la pleine facilitation de l'aide humanitaire par toutes les parties, la protection des travailleurs humanitaires et la prévention des obstacles bureaucratiques pour les partenaires humanitaires, notamment des procédures de demande

de visas plus souples pour les acteurs humanitaires non gouvernementaux internationaux. La Slovénie souligne l'importance du plan de réponse à la famine de l'ONU et des livraisons d'aide alimentaire, ainsi que des programmes agricoles d'urgence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'appui à la production agricole, à l'élevage et à la pêche afin d'améliorer la production alimentaire locale. En réponse aux besoins urgents de financement, le Gouvernement slovène a confirmé une contribution supplémentaire au PAM pour la Corne de l'Afrique.

Troisièmement, une solution politique durable est le seul moyen d'éviter pleinement la propagation de la famine et d'atténuer la catastrophe humanitaire au Soudan. La Slovénie appelle une nouvelle fois à un cessez-le-feu immédiat, comme l'exige la résolution 2736 (2024). Nous saluons les efforts de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan, M. Lamamra, notamment l'organisation des récents pourparlers indirects à Genève. Nous accueillons favorablement les autres efforts diplomatiques engagés à l'échelle régionale et internationale pour amener les parties belligérantes sur la voie d'un dialogue propice à un cessez-le-feu immédiat et durable. La présente séance du Conseil doit permettre d'insuffler un nouvel appel uni aux parties belligérantes pour qu'elles honorent les engagements convenus et s'emploient à sortir de la paralysie politique. Nous craignons que Zamzam ne soit pas un cas isolé. D'après certaines informations, les conditions dans les camps d'Abou Chok et de Salam sont tout aussi alarmantes. Deux facteurs sont manifestement à l'origine de la faim : le conflit violent entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide, et les obstacles opposés de part et d'autre à l'accès humanitaire.

Nous appelons de nouveau les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide à respecter les résolutions 2147 (2014), sur la faim et les conflits, et 2736 (2024), sur El-Fasher. Le droit international humanitaire proscrit l'utilisation de la famine comme moyen de guerre, pratique par ailleurs absolument inhumaine.

Aucune intervention humanitaire ne peut se substituer à une cessation des hostilités. Aucun organisme humanitaire ne pourra pallier la crise de protection tant que l'embargo sur les armes subira des violations à répétition, et aucune contribution financière n'aura d'écho plus retentissant que le silence des armes.

M. Hauri (Suisse) : Je remercie M^{me} Edem Wosornu, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et M. Stephen Omollo, du Programme alimentaire mondial, pour leurs exposés sobres, mais très

clairs, et pour leur engagement continu dans la réponse humanitaire au Soudan.

Nous saluons l'effort sans relâche des organisations humanitaires internationales et locales dans la réponse à cette crise qui accumule de tristes records, parmi lesquels le plus grand nombre au monde de déplacés internes et de personnes souffrant d'insécurité alimentaire aiguë. Nous sommes consternés par la révélation, par le Comité d'examen des situations de famine du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, de cas de famine dans le camp de Zamzam, près de la capitale d'El-Fasher.

Il y a quatre mois (voir S/PV.9611), nous avons été avertis d'un « risque réel de famine » lors d'une séance convoquée dans le cadre prévu par la résolution 2417 (2018). Ce scénario se matérialise maintenant sous nos yeux. Le conflit armé dévastateur qui se poursuit sans relâche en est la cause principale.

Face à la situation désespérée de la population civile, la Suisse réitère trois appels urgents.

Premièrement, nous appelons toutes les parties au conflit à immédiatement faire taire leurs armes au Soudan et notamment à El-Fasher. Nous encourageons le dialogue autour d'une solution politique à cette guerre et soutenons toute initiative à cet effet. Nous saluons les premiers pas encourageants des dernières semaines, sous la conduite de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, avec l'espoir qu'ils se traduiront par des progrès sur le terrain.

Deuxièmement, toutes les parties au conflit doivent respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Malgré une présence renforcée des Nations Unies sur tout le territoire, le conflit en cours, ainsi que les fortes pluies et les crues actuelles, rendent encore plus difficile l'acheminement de l'aide humanitaire ; nous venons de l'entendre. La mise en œuvre des résolutions 2724 (2024) et 2736 (2024) est cruciale pour que l'aide humanitaire puisse être acheminée de manière rapide, sûre et sans entrave à travers tous les points de passage des frontières et les lignes de front, conformément au droit international humanitaire. Bien qu'il y ait eu des améliorations encourageantes pendant les dernières semaines, des obstacles bureaucratiques et administratifs auxquels se heurtent les acteurs humanitaires persistent. Ceux-ci doivent être levés immédiatement.

Troisièmement, une augmentation urgente et tangible du soutien financier est indispensable pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables. Il reste d'importants déficits de financement, y compris pour

les organisations locales qui sont en première ligne des efforts de réponse. La Suisse reste engagée dans la réponse humanitaire au Soudan, ainsi que dans la région.

Les faits issus du rapport du Comité d'examen des situations de famine qui nous a amenés à convoquer cette séance, nous appellent à l'action. La famine est en train de s'installer, et nous craignons qu'elle se manifeste ailleurs dans le pays. La communauté internationale doit mobiliser les ressources et l'engagement politique nécessaires pour y répondre. En tant que l'un des deux points focaux informels sur les conflits et la faim, la Suisse appelle tous les membres du Conseil à assumer leurs responsabilités, comme la résolution 2417 (2018), adoptée unanimement il y a six ans, le prévoit. Nous devons rester mobilisés pour briser le cercle vicieux entre les conflits armés et la faim.

Les efforts diplomatiques pour faire cesser les hostilités et pour trouver une solution pacifique au conflit doivent se poursuivre. Dans l'intervalle, et en général, le respect du droit international humanitaire, incluant la protection des civils, est primordial.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie M^{me} Edem Wosornu et M. Stephen Omollo pour leurs présentations. Je salue la présence du représentant du Soudan ce matin au Conseil.

La situation ne fait plus de doute : la famine s'est installée au Soudan. Le Soudan connaît les pires niveaux d'insécurité alimentaire et de malnutrition de son histoire, avec plus de la moitié de sa population, soit 25,6 millions de personnes, en situation de faim aiguë. Le dernier rapport du Comité d'examen des situations de famine du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire constate une situation de famine pour la première fois depuis plus de sept ans.

Depuis 15 mois, la situation humanitaire au Soudan n'a cessé de se dégrader, alors que le conflit s'intensifie et qu'il s'étend à de nouvelles régions du pays. L'agriculture et l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire sont affectés. Les champs sont détruits ou inaccessibles et le manque d'eau, d'électricité et de carburant conduit à un quasi-effondrement de l'ensemble des systèmes alimentaires.

Cette situation est d'autant plus inacceptable qu'elle est intégralement causée par les parties au conflit. Les Forces armées soudanaises, les Forces d'appui rapide et les groupes armés qui leur sont alliés doivent se conformer au respect du droit international. Nous les exhortons à garantir la protection des civils et l'acheminement de l'aide humanitaire et de l'aide alimentaire, comme ils s'y

sont engagés à Djedda. Nous les appelons à laisser les organismes des Nations Unies et l'ensemble des acteurs humanitaires faire leur travail, en leur garantissant l'accès de manière sûre et sans entrave, afin qu'ils puissent apporter les secours d'urgence aux populations qui en ont tant besoin.

En 2018, le Conseil adoptait la résolution 2417 (2018), qui condamnait pour la première fois l'utilisation de la famine comme arme de guerre, l'absence d'accès humanitaire et la privation des civils de biens indispensables à leur survie. Cette résolution doit être pleinement mise en œuvre.

La seule solution pour mettre un terme à cette situation dramatique est de parvenir à une cessation des combats en vue d'un règlement durable du conflit, par le dialogue. Nous saluons à cet égard les négociations conduites sous l'égide de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Ramtane Lamamra, qui se sont tenues au mois de juillet à Genève. Ces efforts doivent se poursuivre pour aboutir à un règlement pacifique du conflit en s'appuyant sur les initiatives de paix internationales et régionales, comme l'a exprimé la Déclaration de principes qui a été adoptée à Paris le 15 avril. Nous soutenons le travail des Nations Unies, ainsi que l'ensemble des efforts menés par les États-Unis, par la région et par les voisins du Soudan. Nous appelons les deux parties à participer aux pourparlers à Genève à partir du 14 août prochain.

La France et l'Union européenne resteront mobilisées pour contribuer à la réponse internationale aux populations qui souffrent de la crise humanitaire au Soudan et de l'impact du conflit dans la région. Cette mobilisation s'inscrit dans la continuité de la conférence de Paris d'avril dernier, au cours de laquelle les pays donateurs ont pris des engagements financiers de plus de 2 milliards d'euros, dont 900 millions de l'Union Européenne et de ses États membres, pour apporter un soutien aux populations affectées par les affrontements et pour faire face à la famine. Deux tiers des fonds annoncés ont déjà été décaissés. Nous encourageons à ce que les engagements pris par les partenaires internationaux lors de cette conférence soient pleinement honorés.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, puisque je prends la parole au Conseil de sécurité pour la première fois ce mois, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de la Sierra Leone à la présidence du Conseil. Soyez assuré de notre appui durant votre mandat. Je tiens également à remercier la Russie de sa présidence fructueuse au mois de juillet.

J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Mozambique, la Sierra Leone et mon propre pays, l'Algérie, ainsi que du Guyana.

Tout d'abord, nous saisissons l'occasion qui nous est offerte pour remercier Edem Wosornu, Directrice du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et Stephen Omollo, Sous-Directeur exécutif au Programme alimentaire mondial, de leurs observations respectives. Je salue la participation du Représentant permanent du Soudan à la séance d'aujourd'hui.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour débattre de la situation humanitaire catastrophique qui règne au Soudan et qui ne cesse de s'aggraver. Le récent rapport du Comité d'examen des situations de famine du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire a fourni des informations essentielles sur la situation qui prévaut dans les camps de personnes déplacées de Zamzam, d'Abou Chok et de Salam. Nous avons pris bonne note des conclusions du Comité d'examen selon lequel, par exemple, il était plausible que la famine, soit la phase 5 du Cadre intégré, persiste dans le camp de Zamzam durant la période de projection d'août à octobre. Cette nouvelle analyse, bien qu'elle ne permette pas de déterminer les chiffres réels en raison des contraintes liées aux données, met en évidence la forte probabilité que des conditions similaires prévalent dans d'autres sites de personnes déplacées dans la région d'El-Fasher.

En outre, les projections pour les mois à venir concernant les moyens de subsistance, les flux commerciaux, l'accès à l'aide humanitaire et les épidémies sont alarmantes. Plus de 25 millions de personnes au Soudan, mères, pères, enfants et personnes âgées, sont confrontées à une insécurité alimentaire aiguë, et des centaines de milliers de personnes n'ont pour horizon que deux sombres réalités : la guerre et la famine. Les trois membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana ont pris note de l'évaluation du Comité d'examen des situations de famine selon laquelle de nombreuses autres régions du Soudan resteront exposées au risque de famine tant que le conflit et l'accès limité à l'aide humanitaire perdureront. Dans ce contexte, nous voudrions souligner les points suivants.

Premièrement, il est urgent d'assurer un accès humanitaire sans entrave. Toutes les parties doivent jouer leur rôle en facilitant l'aide humanitaire essentielle à travers les frontières et les lignes de conflit. De multiples points d'accès transfrontières sont plus que jamais nécessaires pour éviter une nouvelle catastrophe humanitaire. Nous encourageons également le Gouvernement soudanais à

déployer des efforts collectifs et une coopération soutenue afin de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que l'aide vitale parvienne aux personnes piégées dans les zones de conflit.

Deuxièmement, l'accès humanitaire doit aller de pair avec une augmentation des ressources et un financement adéquat pour alléger les souffrances du peuple soudanais. Il y a quelques semaines, lors de notre dernière séance d'information (voir S/PV.9659), nous avons appris que le plan de réponse humanitaire pour le Soudan restait financé à moins de 35 %. Malheureusement, le plan régional d'intervention en faveur des réfugiés se trouve dans une situation similaire. Nous réitérons donc notre appel à la communauté internationale pour qu'elle redouble d'efforts afin d'accroître le financement de l'aide humanitaire et renforce la réponse régionale. En particulier, nous engageons à nouveau les pays voisins à venir en aide à ceux qui parviennent à échapper au conflit.

Troisièmement, nous restons gravement préoccupés par le siège imposé par les Forces d'appui rapide à la ville d'El-Fasher et par les affrontements meurtriers dans les villages environnants. Nous demandons aux parties belligérantes de donner la priorité au peuple soudanais et réitérons notre appel à un cessez-le-feu humanitaire afin de permettre des évacuations en toute sécurité vers des zones qui ne sont pas touchées le conflit.

Quatrièmement, nous sommes encouragés par les efforts de médiation en cours, y compris les récents pourparlers indirects organisés à Genève par l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Ramtane Lamamra. Nous saluons ces échanges et appelons les parties à y participer de bonne foi. Nous soutenons pleinement les efforts de l'Envoyé personnel du Secrétaire général et ceux de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement en vue de ramener la paix et la tranquillité au Soudan. Nous saisissons également cette occasion pour souligner la nécessité de coordonner les efforts en faisant fond sur les initiatives de médiation existantes et futures, afin d'éviter les cloisonnements et les doublons. À cet égard, le récent séminaire-retraite de médiation de Djibouti a constitué un nouveau pas dans la bonne direction. Par ailleurs, les ingérences extérieures qui alimentent la crise et empêchent de progresser vers la paix doivent être publiquement et fermement condamnées.

Il est essentiel que la communauté internationale fasse front commun pour mettre fin aux souffrances indicibles du peuple soudanais et lui permettre de vivre dans la paix et la sécurité. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés alors qu'une nation entière est au bord

de l'effondrement. Il est temps d'agir. Chaque instant de retard coûte des vies précieuses. Unissons-nous avec une détermination inébranlable pour apporter l'espoir, la paix et une stabilité durable à la population du Soudan.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés la Directrice Wosornu et M. Omollo, Sous-Directeur exécutif au Programme alimentaire mondial.

Le Soudan est désormais à une jonction critique en raison d'une guerre absolument insensée. La famine a été officiellement déclarée dans le camp de déplacés de Zamzam, dans la région d'El-Fasher, au Darfour septentrional, où se sont réfugiées plus de 500 000 personnes. Les experts soupçonnent que la famine sévit également dans les camps de déplacés avoisinants d'Abou Chok et de Salam. Cette déclaration officielle émanant du Comité d'examen des situations de famine confirme ce que nous savions déjà : les populations meurent de faim depuis un certain temps au Soudan. Les familles qui ont fui d'effroyables violences souffrent de la faim depuis des mois. Les enfants se nourrissent de terre et de feuilles. Et chaque jour, des bébés meurent d'inanition.

L'aide humanitaire est disponible, mais les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide ont choisi de laisser la population soudanaise mourir de faim, en bloquant systématiquement les couloirs humanitaires. Les Forces armées soudanaises empêchent notamment les organisations humanitaires d'acheminer davantage de fournitures via Adré, un poste-frontière crucial situé à quelques heures seulement du camp de Zamzam. Les Forces armées soudanaises et le Gouvernement à Port-Soudan ont bloqué la circulation de l'aide en provenance d'Adré par une simple note verbale, et il leur serait tout aussi facile de mettre fin à ce blocage dès aujourd'hui. Selon Médecins sans frontières, la nourriture disponible au camp de Zamzam ne suffira à traiter les enfants souffrant de malnutrition que pendant deux semaines. L'association a dû plafonner le nombre d'enfants auxquels elle administre ce traitement car les Forces d'appui rapide ont bloqué ses camions de ravitaillement. C'est scandaleux.

Depuis le début du conflit, les États-Unis appellent la communauté internationale à se montrer plus solidaire, à contribuer davantage et à faire plus. Les États-Unis donnent l'exemple en appelant l'attention sur ce conflit tant au Conseil de sécurité qu'en dehors, en s'employant à réunir les parties à la table des négociations pour mettre fin à la violence, et en jouant un rôle de premier plan dans la réponse humanitaire, puisqu'ils ont fourni plus

de 1,6 milliard de dollars d'aide au Soudan et aux pays voisins depuis que le conflit a éclaté en 2023.

Dans l'immédiat, toutefois, les Forces d'appui rapide et les Forces armées soudanaises doivent lever les obstacles à l'aide et permettre à la nourriture, à l'eau et aux médicaments ô combien nécessaires d'entrer librement, via de très nombreux points d'accès, à travers les frontières et les lignes de conflit. Elles doivent également prendre une part constructive aux pourparlers en faveur d'un cessez-le-feu et faire taire les armes une fois pour toutes. Les États-Unis exhortent le général Al-Burhan et le général Hemedti à participer aux pourparlers dans ce sens qui se tiendront en Suisse le 14 août. Les Soudanais ne méritent rien de moins.

Il n'y aura pas de solution militaire à cette guerre. Son bilan se mesure en pertes tragiques de vies civiles, en déplacements de millions de personnes, en malnutrition aiguë, en viols, en tortures et autres mauvais traitements, et en nettoyage ethnique. Les États-Unis condamnent toute les violences contre des civils non armés, notamment les attaques répréhensibles menées par les Forces d'appui rapide à El-Fasher et à Wad Al-Nura. Le Conseil, les principales parties prenantes de la région, y compris l'Union africaine et la Ligue des États arabes, et toute la communauté internationale doivent agir collectivement pour mettre fin à cette crise.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés M^{me} Edem Wosornu, Directrice des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et M. Stephen Omollo, Sous-Directeur exécutif à la direction de l'environnement et de la gestion du travail du Programme alimentaire mondial.

Comme nous venons de l'entendre, le Soudan est en proie à une crise humanitaire totale. Plus de 10,7 millions de Soudanais sont déplacés à l'intérieur du pays, 25,6 millions sont confrontés à une faim aiguë et plus de 750 000 sont au bord de la famine. L'annonce, la semaine dernière, que la famine s'était vraisemblablement installée dans certaines régions du Darfour, comme le camp de déplacés de Zamzam et les camps d'Abou Chouk et de Salam, à El-Fasher, était un coup de massue. Ce n'était hélas pas imprévisible, puisque le conflit et les conditions de travail des humanitaires n'ont fait qu'empirer.

Alors que l'ONU, ses organismes humanitaires et les organisations non gouvernementales internationales partenaires s'efforçaient d'amplifier leur réponse, ce sont les parties qui, en faisant obstruction à l'aide et en leur

mettant des bâtons dans les roues, se sont révélées être le principal obstacle. Malte appelle une nouvelle fois les parties à respecter rigoureusement leurs obligations de faciliter l'assistance et de cesser de perturber les opérations d'aide. L'imposition d'obstacles bureaucratiques et administratifs arbitraires, dans le but de ralentir ou d'entraver délibérément l'acheminement de l'aide, est une violation du droit international humanitaire. De surcroît, les cas signalés de pillage des fournitures humanitaires sont inadmissibles. Toutes les violations du droit international des droits de l'homme, de même que l'emploi de la famine comme arme de guerre, doivent cesser immédiatement, et nous réaffirmons une fois de plus notre appui à l'action de la Cour pénale internationale à cet égard.

La circulation des fournitures et du personnel humanitaires à travers les lignes de front, vers le Darfour et certaines zones de Khartoum, de Gazira et du Kordofan, fait l'objet de lourdes restrictions depuis des mois, quand elle n'est pas tout simplement interrompue. Malgré les appels répétés, lancés notamment par le Secrétaire général et le Conseil, aux Forces armées soudanaises et aux Forces d'appui rapide pour qu'elles facilitent l'accès humanitaire, la population soudanaise s'enfonce de plus en plus dans la catastrophe.

En février, les Forces armées soudanaises ont interdit à l'ONU et à ses partenaires humanitaires d'utiliser le point de passage de la frontière d'Adré pour parvenir à la région du Darfour contrôlée par les Forces d'appui rapide. La souveraineté nationale a été invoquée pour rediriger l'intervention de l'ONU vers le point de passage de Tine, contrôlé par des milices alliées aux Forces armées soudanaises. Or, comme nous l'ont dit les humanitaires sur le terrain, cet itinéraire est long, dangereux et coûteux. En juillet, du fait de la fermeture du point de passage d'Adré, le nombre de personnes en situation d'urgence alimentaire était passé de 4,9 millions à 8,5 millions. D'après les médias, il semble que la quantité d'aide acheminée reste bien en deçà des niveaux requis.

Compte tenu de ces obstructions, le Conseil doit empêcher que les principes directeurs relatifs à l'aide humanitaire soient instrumentalisés d'une quelconque manière susceptible de bloquer l'aide ou de l'empêcher de parvenir aux populations qui meurent de faim et de déshydratation au Darfour. Nous rappelons qu'il faut délivrer les autorisations de franchissement des lignes de front et rouvrir le point de passage d'Adré, ainsi que d'autres points de passage des frontières avec le Tchad et d'autres pays voisins, afin que l'ONU et ses partenaires puissent s'en servir. Cela permettra à une aide humanitaire augmentée

de parvenir jusqu'aux régions où la famine s'est vraisemblablement installée.

Enfin, pour terminer, nous demandons aux Forces armées soudanaises et aux Forces d'appui rapide de faire un usage loyal et sincère des bons offices de l'Envoyé personnel Lamamra et de s'employer à honorer les engagements pris à Genève et à Djibouti le mois dernier, en amont des pourparlers prévus le 14 août. Ce n'est qu'en mettant fin à cette guerre que nous pourrions assurer la meilleure protection possible aux populations les plus vulnérables du Soudan.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie M^{me} Wosornu, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et M. Omollo, du Programme alimentaire mondial, de leurs exposés. Je salue la participation du représentant du Soudan à la séance d'aujourd'hui.

Le conflit au Soudan se poursuit depuis 16 mois. Le grand nombre de victimes civiles et les déplacements massifs provoqués tant par les combats que par une crise humanitaire qui ne cesse de s'aggraver sont très inquiétants. Le peuple soudanais souhaite ardemment, et la communauté internationale attend impatiemment, que la situation se décrispie dans les plus brefs délais, que les problèmes humanitaires soient dûment réglés et que la paix revienne au plus vite. Eu égard à la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, je voudrais faire trois observations.

Premièrement, il faut renforcer l'aide humanitaire. Nous avons étudié le rapport pertinent publié récemment par le Comité d'examen des situations de famine du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, et nous souhaitons faire part de notre vive inquiétude quant à la situation humanitaire au Soudan, en particulier la crise alimentaire saisissante dont il est fait état dans le rapport. Confrontée à des difficultés humanitaires sans précédent, la communauté internationale doit continuer de leur accorder une attention et des investissements croissants, d'honorer les promesses d'aide en temps voulu et de contribuer efficacement à atténuer la crise humanitaire en cours. Dans le même temps, les partenaires du développement doivent également accroître leur soutien au Soudan dans les domaines des moyens de subsistance, de la sécurité et du développement économique et aider le pays à renforcer ses capacités, à stabiliser son économie et à atténuer les conséquences du conflit sur l'économie et la capacité de la population de subvenir à ses besoins.

Deuxièmement, nous devons veiller à ce que les opérations d'aide humanitaire se déroulent sans heurts.

Tout doit être mis en œuvre pour faire face à cette grave crise, et il sera essentiel de garantir l'accès des travailleurs humanitaires afin que la nourriture, l'eau et d'autres produits d'aide puissent être rapidement acheminés vers tous les Soudanais et Soudanaises qui en ont besoin. La Chine appuie les efforts déployés par les organismes humanitaires des Nations Unies à cette fin et se félicite que le Gouvernement soudanais ait ouvert un certain nombre de points de passage frontaliers et d'aéroports humanitaires et coopère avec l'ONU dans le domaine de l'aide humanitaire. Les opérations humanitaires internationales doivent renforcer leur coordination avec les autorités soudanaises, respecter les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance et éviter de politiser les actions humanitaires. Les discussions sur l'aide humanitaire et l'accès doivent porter sur un véritable engagement à sauver des vies, tandis que l'aide humanitaire et la sécurité alimentaire ne doivent pas être utilisées comme un outil de pression et de sanctions.

Troisièmement, les questions humanitaires et la solution politique doivent être synchronisées. Pour atténuer la crise humanitaire, il est essentiel de persuader les parties au conflit de reprendre le dialogue et les négociations et de mettre en œuvre un cessez-le-feu dans les plus brefs délais. Nous appelons les parties au conflit à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, à éviter autant que possible de nuire aux civils et à tout mettre en œuvre pour protéger les terres agricoles, maintenir les systèmes d'irrigation et les autres infrastructures agricoles et promouvoir une reprise de la production agricole dans les meilleurs délais.

À l'heure où nous parlons, de nombreux médiateurs internationaux sont à l'œuvre. Nous sommes favorables à ce que l'ONU poursuive ses contacts avec toutes les parties concernées et promeuve une plus grande coordination et davantage de synergie entre les différentes parties médiatrices en vue de faciliter une solution politique à la question soudanaise dans les plus brefs délais. Avec la communauté internationale, la Chine est prête à poursuivre ses efforts positifs pour atténuer la crise humanitaire au Soudan, faire cesser les combats et parvenir à une paix durable.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés M^{me} Edem Wosornu, Directrice des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et M. Stephen Omollo, Sous-Directeur exécutif à la direction de l'environnement et de la gestion du travail du Programme alimentaire mondial (PAM).

Nous partageons certaines de leurs évaluations sur la situation humanitaire très difficile au Soudan résultant du conflit armé qui y dure depuis déjà près d'un an et demi. Selon les données du PAM, plus de 25 millions de Soudanais souffrent de pénuries alimentaires « graves », ce qui correspond à la troisième phase du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. La situation est encore plus alarmante dans le Grand Darfour, et plus particulièrement dans les zones septentrionales, comme en témoigne le rapport de juillet du Comité d'examen des situations de famine. Notre attention se porte donc aujourd'hui sur les camps de réfugiés situés près d'El-Fasher, à savoir ceux de Zamzam, d'Abou Chok et de Salam. Certaines délégations ont interprété ces données comme suggérant qu'une véritable famine sévissait déjà dans ces camps. Nous ne doutons pas que la situation y est extrêmement difficile, notamment en raison de l'afflux de réfugiés et de personnes déplacées au cours des dernières semaines. Il ne s'agit pas de dizaines, mais de centaines de milliers de nouveaux résidents des camps qui ont dû fuir les combats pour trouver un abri et des moyens de subsistance. Néanmoins, nous appelons l'attention sur le fait que la phase 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, soit le niveau le plus élevé d'insécurité alimentaire, n'y a pas été déclarée.

Les auteurs du rapport indiquent clairement que lorsqu'ils l'ont préparé, ils n'avaient accès qu'à des données limitées et que les statistiques sont donc de nature prévisionnelle. En substance, les experts nous avertissent de la probabilité théorique d'une catastrophe, mais n'en concluent pas l'existence. Malheureusement, les auteurs ont totalement négligé le point de vue des autorités de Port-Soudan sur la situation de la sécurité alimentaire. Cette approche unilatérale du personnel des Nations Unies et de certains membres du Conseil de sécurité n'est pas acceptable, car ils se sont clairement emparés de la question de la famine et de la situation humanitaire pour promouvoir leurs propres programmes politiques au Soudan et dans d'autres pays vulnérables. Cela soulève des questions sur la manière dont les données ont été collectées, sur les travailleurs humanitaires qui ont participé à ce travail et sur le fait de savoir s'ils ont réellement visité les zones problématiques ou s'ils ont tiré leurs conclusions en restant chez eux ou dans leur bureau, comme cela a souvent été le cas par le passé.

Je voudrais profiter de cette occasion pour appeler l'attention sur le fait que la situation dans d'autres régions du pays, y compris celles qui disposent de vastes terres agricoles, est également difficile. Il s'agit notamment des États de Gazira et de Sennar, où des groupes

armés affiliés aux Forces d'appui rapide mènent régulièrement des raids qui empêchent les agriculteurs soudanais de travailler normalement, et notamment de planter des cultures. La logistique est perturbée et il n'a donc pas été possible d'acheminer suffisamment de denrées alimentaires vers les marchés. Ces raids risquent encore de s'étendre à Gedaref, un autre État fertile situé dans l'est du Soudan. Nous sommes convaincus que la clef du règlement de ces problèmes alimentaires urgents réside dans une coopération étroite et plus active entre les travailleurs humanitaires et les autorités de Port-Soudan. C'est à elles qu'il appartient de déterminer quelles sont les meilleures formes d'assistance pour leur pays et de décider des points de passage frontaliers à utiliser pour l'acheminement de l'aide humanitaire. Cela vaut également pour le point de passage d'Adré. Nous sommes certains que Port-Soudan est intéressé par une telle coopération. Pour sa part, la communauté internationale ne doit pas s'immiscer dans les affaires intérieures du Soudan sous prétexte de la gravité de la situation humanitaire et encore moins dire aux autorités légitimes quels couloirs humanitaires devraient être ouverts. Dans ce contexte, nous souhaitons également appeler l'attention sur la pratique peu recommandable des partenaires occidentaux consistant à organiser des conférences humanitaires sans la présence de représentants officiels des pays dont la situation est examinée lors de ces forums. Ces relents de colonialisme ont encore été observés à la conférence humanitaire sur le Soudan qui s'est tenue à Paris en avril.

Si nous ne nions pas le fait que le Soudan est effectivement confronté à de graves problèmes alimentaires et à des menaces de famine, ceux-ci résultent principalement non pas d'un manque de nourriture, mais de problèmes de distribution et de logistique dans un certain nombre de régions en proie à des combats. Un autre facteur important est la pauvreté et le manque de capacités financières pour la population. Nous pensons qu'au lieu d'exploiter la question de la famine pour amplifier et dramatiser les problèmes dans ce domaine, et d'imposer au pays des itinéraires douteux pour l'aide humanitaire, il serait préférable de donner la priorité au développement de l'agriculture, à l'accès des agriculteurs aux marchés et à la diffusion des programmes de bons alimentaires pour la population. Nous savons que les organismes compétents des Nations Unies effectuent ce type de travail et nous sommes favorables à l'extension de ces programmes d'assistance. Nous pensons que la meilleure contribution que les membres du Conseil puissent apporter serait d'établir une coopération étroite avec les autorités du pays afin de mettre en place des programmes d'aide humanitaire souples et durables.

Jusqu'à présent, c'est malheureusement le contraire qui s'est produit.

Nous constatons l'empressement ostensible de certains membres du Conseil à s'attaquer aux problèmes humanitaires du Soudan sans respecter la souveraineté de ce pays. Cette attitude contraste fortement avec celle qu'ils adoptent face à la situation désastreuse confirmée par les travailleurs humanitaires dans d'autres foyers de crise tels que Gaza, où la solution est beaucoup plus évidente. Je n'ai pas le souvenir qu'un seul des membres occidentaux du Conseil ait demandé la tenue d'une séance sur la menace imminente de famine à Gaza, et encore moins exigé qu'Israël, en tant que Puissance occupante, prenne les mesures évidentes qui s'imposent pour fournir une assistance à ceux qui en ont besoin. Nous y voyons là une manifestation flagrante du deux poids, deux mesures. Plus généralement, le règlement du problème humanitaire au Soudan est inextricablement lié à la nécessité d'un arrêt immédiat des combats et d'une solution politique. Une fois la phase aiguë du conflit terminée, il sera important de mettre en œuvre des mesures pratiques pour reprendre un dialogue intra-soudanais aussi large que possible. Dans le même temps, nous pensons que toute ingérence extérieure destructrice dans les affaires de ce pays ami qu'est le Soudan est inacceptable. Nous sommes convaincus que les Soudanais peuvent et doivent être en mesure de régler eux-mêmes leurs problèmes internes.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie la Directrice Wosornu, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et M. Omollo, Sous-Directeur exécutif au Programme alimentaire mondial, de leurs exposés qui donnent à réfléchir. Je suis également reconnaissant à mes collègues du Conseil d'avoir demandé la tenue de cette séance importante et fort opportune dès la publication, par le Comité d'examen des situations de famine du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, de son rapport sur le camp de Zamzam, au Darfour septentrional.

Je voudrais commencer mon intervention en exprimant à nouveau la profonde inquiétude du Japon au sujet de la situation humanitaire désastreuse à laquelle le peuple soudanais est confronté. La propagation de la violence et la poursuite des violations du droit international, notamment les nombreux cas de violence sexuelle et fondée sur le genre, demeurent extrêmement préoccupantes.

En ce qui concerne l'insécurité alimentaire au Soudan, le Japon est profondément préoccupé par la situation du camp de Zamzam, telle qu'elle est décrite dans le rapport du Cadre intégré de classification de la

sécurité alimentaire, qui indique qu'une famine, c'est-à-dire la phase 5 du Cadre, est vraisemblablement en cours et qu'elle persistera dans les mois à venir. Le rapport conclut de manière choquante que le taux de mortalité dans le camp a dépassé le seuil indicatif d'une famine. Le Japon note également que le rapport estime qu'il est très probable que des conditions similaires existent dans d'autres camps de la région.

Au niveau national, selon les intervenants, près d'un tiers de la population du pays est en situation d'insécurité alimentaire aiguë, et les femmes, les enfants et les filles sont particulièrement touchés. Le Gouvernement soudanais a indiqué que l'insécurité alimentaire est principalement due au problème de l'accès. La situation s'aggravera l'année prochaine, car le Soudan manque d'intrants agricoles, tels que des engrais et des insecticides, et les agriculteurs ne pourront pas planter leurs cultures comme il le faudrait. Ils sont également préoccupés par le risque de maladies transmissibles, notamment le choléra et la dengue, en raison des pluies fortes et des inondations.

Pour mettre fin à ces souffrances prolongées, toutes les parties concernées doivent favoriser les conditions qui permettront une cessation immédiate des hostilités dans tout le pays ; entamer des négociations sérieuses et directes, comme l'ont demandé les médiateurs du processus de Djedda ; et accepter et mettre en œuvre un cessez-le-feu immédiat et durable, sans condition. Le Japon exhorte également toutes les parties à respecter la résolution 2736 (2024), qui demande l'arrêt immédiat des combats et la désescalade à l'intérieur et autour d'El-Fasher. Nous exigeons également que les parties assurent la protection des civils, conformément au droit international humanitaire, et leur demandons d'autoriser et de faciliter le passage complet, rapide, sûr, durable et sans entrave de l'aide humanitaire.

Dans le même ordre d'idées, comme le recommande le rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, il est indispensable de garantir un accès sans entrave à travers les frontières et les lignes de front pour permettre l'acheminement d'une aide massive, en particulier par des routes praticables toute l'année. Il importe également d'apporter une réponse multisectorielle, notamment la fourniture d'intrants agricoles afin de permettre une plantation adéquate, et de garantir les services de santé, d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Nous appelons toutes les parties au conflit à poursuivre leur coopération et leur coordination avec l'ONU et les autres organismes humanitaires afin que l'aide parvienne à ses destinataires dans tout le Soudan.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'appui du Japon aux efforts diplomatiques menés par l'ONU et par d'autres instances internationales et régionales en vue de mettre durablement fin au conflit et de soulager la détresse de la population. Le Japon appuie sans réserve l'instauration immédiate de la paix au Soudan, que le peuple soudanais, qui souffre en raison de l'épreuve qu'il traverse depuis longtemps, mérite.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je me félicite de l'organisation de la présente séance. Je remercie de leurs exposés M^{me} Edem Wosornu, Directrice des opérations et de la communication du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, et M. Stephen Omollo, Sous-Directeur exécutif à la direction de l'environnement et de la gestion du travail du Programme alimentaire mondial. Je salue également la présence du représentant du Soudan dans cette salle.

Nous venons d'avoir confirmation que, depuis la dernière séance du Conseil sur cette question (voir S/PV.9659), la situation d'insécurité alimentaire au Soudan a continué à se détériorer et a atteint son pire niveau. Des conditions de famine existent dans certaines parties du Darfour septentrional, notamment dans le camp de Zamzam, et 13 autres régions du pays sont menacées de famine dans les mois à venir. Comme toujours, cette situation touche les femmes et les enfants de manière disproportionnée.

Nous devons être clairs : cette situation dramatique causée par l'être humain et par le conflit est le résultat de l'escalade des hostilités au cours des 15 derniers mois, qui ont entravé, je le répète, entravé, l'accès de l'aide humanitaire, en particulier aux zones les plus touchées. Le conflit a également eu des répercussions négatives sur tous les aspects de la sécurité alimentaire, entraînant un effondrement de la production locale, des restrictions à la fourniture de services de base et la destruction d'infrastructures critiques.

Face à la situation critique au Soudan, l'Équateur réitère son appel urgent aux parties au conflit pour qu'elles cessent immédiatement les hostilités et respectent les obligations que leur imposent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Il est impératif de permettre un accès humanitaire sans entrave dans tout le pays, y compris par les points de passage transfrontaliers, comme le prévoient les résolutions 2730 (2024) et 2736 (2024). Il est également urgent de garantir le financement de l'aide humanitaire et d'assurer la sécurité des travailleurs humanitaires.

Voilà pour ce qui est de la faim. Mais nous devons également réfléchir à la question de la justice. Par conséquent, les auteurs de crimes contre la population civile, notamment l'utilisation de la famine comme méthode de guerre, la violence sexuelle et fondée sur le genre, ainsi que les six violations graves commises contre des enfants, devront être traduits en justice. Il n'y a pas de place pour l'impunité.

L'Équateur appuie les récents pourparlers indirects organisés à Genève, la retraite de planification des médiateurs sur le Soudan, accueillie à Djibouti, et l'initiative trilatérale des États-Unis, de l'Arabie saoudite et de la Suisse. Les parties au conflit doivent participer de bonne foi à ces mécanismes pacifiques et accepter un cessez-le-feu immédiat.

Nous devons redoubler d'efforts pour mettre fin à la menace de famine qui pèse sur la population soudanaise. À cette fin, il est urgent que le Conseil apporte une réponse concertée et immédiate.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M^{me} Wosornu, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et M. Omollo, du Programme alimentaire mondial, des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui, des exposés riches en informations et qui donnent à réfléchir.

Le Conseil de sécurité n'a cessé de mettre en garde contre le risque de famine dans tout le Soudan et d'exhorter toutes les parties à prendre immédiatement des mesures pour éviter cette catastrophe. Malheureusement, comme l'a confirmé le rapport publié la semaine dernière par le Comité d'examen des situations de famine du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, et comme cela a été rappelé à la séance d'aujourd'hui, la famine est, hélas, devenue une réalité indéniable dans certaines régions du Soudan, et nous ne pouvons plus fermer les yeux sur cette tragédie en cours.

Pour faire face à cette situation urgente, nous voudrions mettre l'accent sur les points essentiels suivants.

Premièrement, l'itinéraire critique par lequel est acheminée l'aide humanitaire vers le Darfour doit être ouvert immédiatement afin de garantir un accès humanitaire complet et sans entrave. Comme le demande instamment la résolution 2736 (2024), les autorités soudanaises doivent rouvrir immédiatement la frontière au point de passage d'Adré. Le point de passage de Tine n'étant pas fiable pendant la saison des pluies, l'ouverture d'Adré devient encore plus urgente. En outre, malgré l'engagement pris publiquement par les Forces d'appui rapide

d'améliorer l'accès humanitaire, à la suite des pourparlers indirects organisés à Genève en juillet, les informations provenant des travailleurs humanitaires sur le terrain montrent qu'il n'en est rien. Les Forces d'appui rapide doivent immédiatement traduire leurs engagements en actions concrètes et lever le siège imposé à El-Fasher.

Deuxièmement, les attaques contre les travailleurs humanitaires et les infrastructures civiles doivent cesser. Nous sommes témoins d'attaques répétées contre les convois et le personnel humanitaires, ainsi que du pillage des fournitures humanitaires au Soudan, ce qui constitue des violations flagrantes du droit international humanitaire. Nous demandons instamment à toutes les parties belligérantes soudanaises de respecter la résolution 2730 (2024) et les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire.

Troisièmement, la cessation des hostilités dans l'ensemble du Soudan, y compris au Darfour, est nécessaire de toute urgence pour créer un environnement propice à l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire. Nous sommes vivement préoccupés par l'escalade récente du conflit, en particulier dans les États du sud-est. Nous exhortons les deux parties au conflit au Soudan à mettre de côté les calculs politiques et à participer sans condition aux pourparlers en faveur d'un cessez-le-feu organisés conjointement par les États-Unis, l'Arabie saoudite et la Suisse, qui sont prévus pour la mi-août.

Enfin, les mesures de sanction, en particulier l'embargo sur les armes, doivent être fidèlement mises en œuvre pour contribuer à la cessation des hostilités. En sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, la République de Corée appelle une nouvelle fois toutes les parties belligérantes et les États Membres à respecter l'embargo sur les armes, et tous les acteurs régionaux et internationaux à s'abstenir de toute ingérence extérieure.

La famine confirmée dans le camp de Zamzam n'est que la partie visible de l'iceberg. La famine est imminente et sévit déjà dans de nombreuses autres régions du Soudan, comme l'ont signalé de nombreux organismes des Nations Unies. Tandis que la République de Corée s'engage à jouer son rôle, notamment en fournissant sa contribution de 12 millions de dollars annoncée lors de la conférence de Paris en avril, nous exhortons les parties belligérantes soudanaises à mettre fin dès maintenant à cette guerre insensée afin d'éviter de nouvelles souffrances au peuple soudanais.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier la Directrice des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M^{me} Edem Wosornu, de son exposé sur la situation humanitaire et de la connaissance directe qu'elle a, plus que toute autre partie, des réalités au Soudan. Nous la remercions également de sa coopération avec la mission et des réunions régulières qui se poursuivent, la dernière en date ayant eu lieu il y a environ deux semaines. Je remercie aussi le Sous-Directeur exécutif à la direction de l'environnement et de la gestion du travail du Programme alimentaire mondial, M. Stephen Omollo. De nombreux points ont été soulevés. J'y répondrai sans nier la réalité ni chercher des excuses.

Au cours des derniers jours et des derniers mois, nous avons suivi de près ce qui a été publié par diverses entités et organisations internationales et par différents représentants d'organisations régionales et de réseaux spécialisés au sujet de la situation humanitaire au Soudan. Cela inclut les récentes informations publiées le 1^{er} août par le Réseau de systèmes d'alerte rapide aux risques de famine sur la situation humanitaire dans le camp de Zamzam à El-Fasher, notamment sur le fait que ce camp et d'autres camps dans l'État du Darfour septentrional sont en proie à la famine. Nous ne nions pas que la situation humanitaire est désastreuse et qu'elle exige un appui soutenu et continu de la part de la communauté internationale, qui s'est jusqu'à présent abstenue de le fournir.

Cependant, dans son rapport du 3 août, la Commission d'aide humanitaire explique que le rapport du Réseau est faux, et que les entités gouvernementales compétentes et un certain nombre d'organisations internationales ont effectué une visite conjointe au camp de Zamzam au cours de la troisième semaine de juillet. La visite a confirmé que la situation humanitaire était stable et que des organisations fournissaient une aide dans les domaines de la santé, de la nutrition, des soins médicaux de première ligne et de la santé reproductive. Parmi ces organisations figurent Médecins sans frontières (MSF), Solidarités International et Relief International. La Commission d'aide humanitaire souligne que ces allégations sont fausses et que la pénurie de denrées alimentaires et d'aide humanitaire dans les camps est imputable au siège de la milice rebelle des Forces d'appui rapide et à son pillage continu des établissements de santé et des camps de déplacés autour de la ville d'El-Fasher, comme je l'ai indiqué hier (voir S/PV.9697). Cette milice retient depuis quatre semaines

plusieurs camions d'aide humanitaire appartenant à MSF, dans la région de Kabkabiya, et les empêche d'entrer à El-Fasher pour venir en aide aux personnes déplacées qui se trouvent dans les camps. En outre, la Commission d'aide humanitaire précise que le simple fait de parler de famine dans ces camps n'est pas compatible avec les conditions qui doivent être réunies pour déclarer une famine, et que les rebelles des Forces d'appui rapide affament les citoyens en empêchant de manière répétée et systématique l'aide humanitaire d'atteindre les personnes qui en ont besoin.

Le Ministère de l'agriculture et des forêts suit de près les rapports et communiqués sur lesquels différentes entités s'appuient pour déclarer la famine dans le pays. Il a confirmé que, selon le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, élaboré conjointement avec ce ministère et des experts en sécurité alimentaire, la production agricole totale du Soudan avait atteint 3,2 millions de tonnes l'année dernière, pour une consommation totale de maïs, aliment de base de la population soudanaise, de 3,9 millions de tonnes. Le rapport ne fait état d'aucune famine imminente. Il indique en outre qu'aucune évaluation n'a été faite dans les États du Darfour, du Kordofan occidental et de Gazira, étant donné qu'ils sont sous le contrôle des rebelles. Dès le début de sa rébellion, la milice des Forces d'appui rapide a pris pour cible la production agricole du pays. Elle a attaqué Gazira et perturbé la moitié de sa production agricole, pillé les entrepôts de céréales et les machines agricoles, imposé des taxes aux exploitations agricoles et confisqué la production de blé. La milice a également attaqué différentes zones dans les localités de Sennar, Singa et Dindar, et bloqué la route reliant Sennar à Rabak dans le but d'anéantir la sécurité alimentaire dans l'État du Nil-Blanc.

Pour rappel, conformément aux normes internationales adoptées aux fins de la déclaration d'une famine dans un pays, les conditions suivantes doivent être réunies.

Premièrement, des enquêtes techniques conjointes doivent être menées pour déterminer la situation nutritionnelle et alimentaire selon le système du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, qui suit une approche ascendante. Ces enquêtes commencent au niveau des villages, puis des unités administratives, des localités, de l'État et, enfin, du pays.

Deuxièmement, les enquêtes doivent confirmer que 20 % de la population de l'État concerné a atteint la phase 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, le stade le plus grave qui implique

l'absence de nourriture, le manque d'accès à la nourriture et l'incapacité d'utiliser la nourriture, selon des critères techniques spécifiques.

Troisièmement, la proportion d'enfants souffrant de malnutrition aiguë doit avoir atteint 30 %, y compris chez les enfants de moins de 5 ans.

Quatrièmement, le Gouvernement doit avoir adopté, conjointement avec les organisations impliquées dans l'enquête sur la sécurité alimentaire au cours de l'année concernée, un rapport qui fait état d'un consensus technique concernant la décision de déclarer une famine dans un pays donné.

Cinquièmement, un comité d'examen des situations de famine doit être mis en place en cas de suspicion de famine. Cette étape supplémentaire nécessite la mise sur pied d'un comité composé de cinq experts internationalement reconnus dans les domaines de la nutrition, de la santé et de la sécurité alimentaire. Le comité se réunit lorsque les conditions de famine s'aggravent et que plus de 20 % des personnes touchées ont atteint la phase 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire.

Sixièmement, le pays concerné doit enregistrer de faibles précipitations.

Septièmement, des nuisibles doivent avoir fait leur apparition.

MSF a signalé que les Forces d'appui rapide bloquent ses camions de fournitures médicales depuis des semaines dans la ville de Kabkabiya, dans l'État du Darfour septentrional. Le responsable de la cellule d'intervention d'urgence de l'organisation au Soudan, Stéphane Doyon, a déclaré qu'il ne disposait pas de matériel chirurgical, comme l'ont mentionné certaines délégations.

À l'utilisation de la famine comme une arme par la milice s'ajoute le pillage de plus de 4 000 litres de carburant dans les camions et les convois de l'ONU, ce qui n'a pas du tout été mentionné par l'Organisation. Le fait que ces violations ne soient pas condamnées encourage la milice à commettre d'autres atrocités. Cela contribue également à perpétuer une interprétation erronée de l'origine des véritables souffrances au Soudan.

En février, le Gouvernement soudanais a annoncé l'ouverture de couloirs humanitaires sans qu'aucun acteur international ou organisme des Nations Unies ne l'ait demandé. Nous avons nous-mêmes reconnu l'importance d'annoncer l'ouverture de ces couloirs, qui avait été convenue personnellement avec M. Martin Griffiths. Ces couloirs comprennent des voies nationales et extérieures.

Au total, nous avons ouvert neuf points de passage pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire par voie aérienne, maritime et terrestre. Le Gouvernement a accepté d'utiliser les aéroports de Port-Soudan, El-Obeid, El-Fasher et Kadougli comme points de passage aériens, ainsi que Port-Soudan sur la mer Rouge et la ville de Jodah, via le Nil Blanc à la frontière avec l'État du Soudan du Sud, comme points de passage maritimes, en plus de Dabba, Tine et Arkeen comme points de passage frontaliers avec le Tchad et l'Égypte.

Le Gouvernement soudanais travaille en coordination avec l'ONU et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) pour faciliter l'intervention humanitaire en fournissant des secours d'urgence, notamment de la nourriture, des abris et de l'eau propre, ainsi qu'en luttant contre la violence dans les camps. J'ai reçu une lettre de M. Griffiths qui se félicitait du niveau de coopération. Le Gouvernement a également facilité les procédures d'entrée pour le personnel des organisations humanitaires internationales, en approuvant 1 539 visas d'entrée et 10 944 autorisations de déplacements internes. Le Gouvernement soudanais a approuvé les enquêtes menées par l'équipe de l'OCHA dans les États du Darfour central et occidental en août 2023. Cependant, la rébellion de la milice des Forces d'appui rapide a empêché l'équipe de mener à bien ses travaux. Le Gouvernement a facilité l'entrée de 543 camions par le point de passage de Tine et de 60 camions par le point de passage d'Adré, qui a été ouvert en février.

Le Soudan nourrit certaines inquiétudes en ce qui concerne le point de passage d'Adré. Tout d'abord, la localité tchadienne d'Adré est située à la frontière occidentale de l'État du Darfour occidental et constitue la principale ville du département d'Assongha. Le point de passage se situe à environ 400 mètres de la frontière entre les deux pays et à environ 35 kilomètres de la ville de Geneina, capitale de l'État du Darfour occidental.

La région tchadienne d'Adré est devenue un refuge pour la plupart des Soudanais déplacés, à la suite de la prise de contrôle des États du Darfour central et occidental par la milice des Forces d'appui rapide en juin 2023. Certains États et organismes étrangers continuent de proposer le point de passage d'Adré comme alternative au point de passage de Tine, dont ils disent qu'il connaît des difficultés en raison de précipitations, et ils ont lancé une grande campagne pour ouvrir le point de passage sans notification ou approbation du Gouvernement, comme le prévoit la résolution 2736 (2024), ce qui constitue une violation de la souveraineté de notre État. Cela permet,

sous le couvert de l'aide humanitaire, de faire entrer du matériel, des armes et du carburant destinés à la milice rebelle des Forces d'appui rapide.

Le Gouvernement soudanais a refusé d'autoriser l'utilisation du point de passage d'Adré comme point de transit en raison de la détérioration des conditions de sécurité et sur la base des éléments suivants : un rapport, daté du 15 janvier, du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1591 (2005) (voir S/2024/65), qui a été examiné lors d'une réunion conjointe avec le Comité des sanctions sur le Soudan et qui indique que le Tchad était impliqué dans l'ouverture d'itinéraires de ravitaillement par le point de passage d'Adré ; et un rapport de l'équipe de l'OCHA, publié en août, qui souligne la détérioration des conditions de sécurité dans les États du Darfour central et occidental en raison des attaques constantes de la milice rebelle des Forces d'appui rapide contre l'aide humanitaire. À la date d'hier, elle avait effectué 90 bombardements, prenant pour cible des hôpitaux, des abris et le camp de Zamzam.

Le 26 mai, 25 véhicules militaires et huit camions transportant du matériel militaire ont traversé le point de passage d'Adré, sous couvert d'aide humanitaire, pour entrer dans la ville de Geneina, dans l'État du Darfour occidental, et rejoindre la milice rebelle des Forces d'appui rapide. Le 2 juin, huit camions transportant des armes et du matériel militaire ont atteint la milice à Geneina, via le point de passage d'Adré. Cinq tracteurs sont entrés le 1^{er} juillet, transportant, de la ville d'Adré à Geneina, du matériel militaire destiné à la milice des Forces d'appui rapide. Un tracteur est tombé en panne et est arrivé dans la ville de Geneina le 3 juillet. Du carburant est acheminé clandestinement à la milice des Forces d'appui rapide depuis le Tchad, par le point de passage d'Adré, à raison de 200 barils par jour.

J'ai parlé aux responsables du camp de Zamzam au cours du week-end. J'ai également parlé à des représentants des autorités sanitaires et je leur ai demandé de visiter le camp. Ils m'ont fourni des informations que je voudrais partager avec les membres du Conseil. Mais je voudrais avant cela mentionner le point de passage de Tine, qui est une option envisageable.

Le point de passage de Tine est situé à la frontière entre le Soudan et le Tchad, dans le nord-ouest, à 418 kilomètres de la ville d'El-Fasher. L'oued Kornoï sépare Tine au Tchad de Tine au Soudan. Ce point de passage a servi de point de transit pour l'acheminement de l'aide humanitaire dans la région touchée par la guerre avec la milice des Forces d'appui rapide. Plus de 542 camions sont entrés par ce point de passage entre février et juin, ce qui témoigne de

la facilité avec laquelle les camions et l'aide humanitaire peuvent circuler et prouve que le Gouvernement ne bloque pas l'acheminement de l'aide par ce point de passage. Tine est la ville la plus proche du Darfour et d'El-Fasher. Elle a été autorisée à servir de plateforme pour l'entreposage de l'aide avant sa distribution dans les autres provinces de la région. Le passage ne nécessite pas de coordination avec les autorités tchadiennes, qui prennent parti dans le conflit. Cela facilite un accès humanitaire sans entrave. Les forces conjointes soudanaises sont responsables de la protection de l'aide. Il reste donc le point de passage idéal et le plus facile pour acheminer l'aide humanitaire vers les zones touchées par les attaques et les incursions de la milice rebelle des Forces d'appui rapide.

Je vais maintenant aborder la situation dans le camp de Zamzam, qui est situé dans l'État du Darfour septentrional, à environ 17 kilomètres de la ville d'El-Fasher. Selon les statistiques publiées en juin, le camp accueillait 169 020 personnes déplacées, hommes, femmes et enfants confondus. Il connaît actuellement une augmentation du nombre de déplacés en raison de l'intensification des bombardements quotidiens sur El-Fasher par la milice rebelle. La saisie, par la milice rebelle, de camions chargés de nourriture et de médicaments appartenant à des organisations humanitaires, il y a plus de trois semaines, a conduit à une détérioration de la situation humanitaire dans le camp, selon un communiqué publié par l'organisation MSF le 28 juillet.

Le Gouvernement de l'État du Darfour septentrional a envoyé une équipe humanitaire au camp de Zamzam le 28 juillet, dirigée par le commissaire à l'aide humanitaire, afin de vérifier la situation. L'équipe comprenait les directeurs des départements de la gestion des catastrophes, de la santé, de l'eau et de la nutrition, ainsi qu'un représentant du Ministère de la protection sociale. Elle a rencontré des membres de MSF et a inspecté son centre de santé, ainsi qu'un centre international de secours proposant des services de nutrition et des soins de santé. Voici des photos d'enfants du camp de Zamzam que j'ai reçues après cette visite. Certains affirment qu'un enfant meurt de faim toutes les deux heures. Voici une photo du commissaire à l'aide humanitaire au milieu de femmes et d'enfants dans le camp. Les membres peuvent se rendre dans le camp de Zamzam pour constater la situation par eux-mêmes.

Quant à l'équipe humanitaire envoyée par l'État du Darfour septentrional pour vérifier la situation et coopérer avec les trois organisations travaillant dans le camp, ces dernières ont confirmé au commissaire à l'aide

humanitaire qu'il n'y avait pas de mort ni de famine parmi les personnes déplacées. Elles ont également confirmé que le travail humanitaire se poursuivait malgré les bombardements systématiques de la ville et des installations de prestations de services et de soins de santé dans les camps, par la milice des Forces d'appui rapide. Diverses organisations sont à l'œuvre dans le domaine de l'assistance alimentaire et sanitaire. L'équipe a écouté les témoignages de responsables des personnes déplacées concernant ce qui a été relayé dans les médias et les réseaux sociaux à propos d'une famine généralisée. Plusieurs organisations nationales et étrangères mènent une action humanitaire en coordination directe avec le Ministère de la santé. Elles m'ont assuré hier que près de 50 % des personnes déplacées dans le camp de Zamzam ne s'y trouvaient pas actuellement parce qu'elles ont déménagé dans les régions voisines pour la saison des récoltes à l'est du Darfour et à Khazan Jadid.

D'après les rapports des autorités chargées des soins de santé primaires, de la santé maternelle et infantile et du département de la nutrition au Ministère de la santé, pour la période allant de janvier à fin juin, la situation dans le camp de Zamzam était meilleure que la situation alimentaire à El-Fasher. Certaines informations ont été incluses dans leur rapport et je vais les transmettre au Conseil.

Le camp de Zamzam accueille 196 020 déplacés, dont 28 716 enfants de moins de 5 ans, 40 734 femmes enceintes et allaitantes, 3 480 enfants souffrant de malnutrition et 7 970 enfants souffrant d'insuffisance alimentaire à divers degrés. Dans l'État, 3,28 % des habitants souffrent de malnutrition aiguë et 16,14 % de malnutrition aiguë modérée, tandis que le taux global de malnutrition aiguë s'élève à 19,42 % et celui de malnutrition aiguë chronique à 46,95 %. Au camp de Zamzam, 3 316 personnes souffrant de malnutrition aiguë bénéficient du programme thérapeutique ambulatoire, et 234 personnes sont entrées dans des centres de stabilisation en avril. Aucun mort n'est à déplorer, et 2 604 enfants bénéficient de ce programme. En ce qui concerne le centre international de secours au camp de Zamzam, il a accueilli 1 006 personnes, tandis que le centre de stabilisation accueille 115 enfants, et un mort a été recensé. Au total, 816 enfants ont bénéficié de ses services.

Les organisations ont également souligné qu'il n'y avait ni famine ni mort parmi les déplacés, et les membres peuvent confirmer l'exactitude des statistiques fournies. Comme je l'ai déjà dit, près de 50 % des déplacés au camp de Zamzam prennent actuellement part aux récoltes. Des

informations ont confirmé que le point de passage d'Adré est utilisé pour transmettre en contrebande un appui militaire et logistique aux milices rebelles, alors que la majorité des citoyens des États du Darfour central et du Darfour occidental accueillis dans huit camps de réfugiés au Tchad ont un besoin criant d'aide humanitaire. Utiliser le point de passage sans l'aval du Gouvernement soudanais porte atteinte à la souveraineté de notre État, qui n'a rien d'une souveraineté académique, mais est une souveraineté réelle et concrète.

Dans le cadre de sa coopération avec le Conseil, l'OCHA et les organisations humanitaires, le Gouvernement soudanais demande au Conseil de respecter la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, adoptée en 1991, qui énonce les principes que doivent suivre tous les militants et les acteurs humanitaires, y compris l'ONU. Le premier de ces principes a trait à la fourniture d'une aide humanitaire, et l'OCHA nous informe que les donateurs n'ont pas honoré plus de 16 % de leurs promesses. Le deuxième principe est le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'État concerné, que réaffirme la résolution 2736 (2024) sur les secours humanitaires. Cette résolution prévoit que, si l'urgence requiert d'ouvrir le point de passage d'Adré, le consentement préalable du Gouvernement soudanais doit être obtenu, dans le respect de la souveraineté de l'État et des principes humanitaires de neutralité et d'intégrité, ainsi que de l'intégrité de l'État concerné, et en pleine coopération avec lui. L'aide humanitaire est fournie à la condition que l'État concerné y consente ou en fasse la demande.

Pour terminer, le Gouvernement soudanais a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle lui apporte des secours. Nous avons coopéré avec l'ONU et, chaque fois que nous répondons à ses demandes, elle en présente une nouvelle. Nous avons ouvert des points de passage de la frontière, comme je l'ai dit des dizaines de fois devant le Conseil, ainsi que des routes intérieures, des aéroports et des voies maritimes et terrestres. Des organisations, sous la pression de certains donateurs, ont refusé tout cela et insistent pour que le point de passage d'Adré soit ouvert alors que c'est par lui que des armes et un soutien logistique sont apportés aux milices au Darfour. Si nous ne l'ouvrons pas, alors la punition consiste à déclarer une famine, déclaration qui répond à des motivations politiques. Nous appelons le Conseil à fournir davantage de secours aux populations touchées et à rester solidaire du Gouvernement soudanais, qui s'acquitte de ses obligations.

Pour terminer, je rappelle que certaines délégations ont évoqué le point de passage de Geneina et les perturbations dues à des forces étrangères. Nous avons demandé à maintes reprises au Conseil de condamner les pays qui s'immiscent dans le conflit et qui fournissent des armes et un soutien logistique aux Forces d'appui rapide. À défaut, la guerre ne prendra pas fin et la situation humanitaire s'aggravera. Certains grands pays ont totalement refusé d'inclure dans la résolution 2736 (2024) une condamnation des Forces d'appui rapide. Nous leur avons également demandé de faire pression sur elles pour qu'elles lèvent le siège imposé aux villes de l'État du Darfour. Ils ont

également refusé. Aujourd'hui, ils parlent de famine. En cas de famine de phase 5, nous sommes prêts à coopérer avec la communauté internationale et nous ouvrirons les points de passage à toute l'aide humanitaire qui nous sera acheminée. Ce n'est pas le Gouvernement soudanais, que j'ai l'honneur de représenter ici, qui bloque l'accès de l'aide humanitaire. J'ai facilité le travail de l'OCHA et de la communauté internationale et j'ai reçu des lettres de félicitations. Voilà donc les informations que je voulais partager.

La séance est levée à 11 h 50.